

RÈGLEMENT

1. Dossards :

- 1.1. Le nom sur les dossards ne sera pas garanti si l'inscription se fait moins d'une semaine avant la course.
- 1.2. Le retrait du dossard doit se faire au plus tard 30 minutes avant la course.
- 1.3. Les dossards ne sont pas transmissibles.
- 1.4. Aucun participant ne sera admis au départ s'il n'est pas en possession de son dossard. Celui-ci doit être fixé sur le devant de manière visible.
- 1.5. Les dossards ne sont pas envoyés par la Poste.

2. Inscriptions

- 2.1. Une décharge de responsabilité signée est obligatoire pour les mineurs souhaitant courir dans une catégorie supérieure. Ils devront payer le tarif de la catégorie choisie.
- 2.2. L'inscription est considérée comme définitive une fois le montant d'inscription payé.
- 2.3. Les inscriptions par virement bancaire sont possibles jusqu'à 8 jours avant la course. Passé ce délai, les inscriptions ne sont pas garanties.

3. Inscriptions par équipes – Challenges :

- 3.1. Les catégories Walking, Mixte, Père Noël et Inclusive sont exclues des Challenges.
- 3.2. Un coureur ne peut s'inscrire qu'à un seul Challenge.
- 3.3. Pour le Challenge Famille, l'équipe doit être constituée de 3 personnes minimum, faisant partie de la même famille. 3 coureurs doivent franchir la ligne d'arrivée pour que l'équipe soit classée.
- 3.4. Pour les autres Challenges, l'équipe doit être constituée de 5 personnes minimum. 5 coureurs doivent franchir la ligne d'arrivée pour que l'équipe soit classée.
- 3.5. Un coureur de l'équipe doit être désigné comme capitaine. Le capitaine inscrit l'équipe en ligne. Pour le Challenge jeunes, l'équipe doit être inscrite par une personne majeure.
- 3.6. Un prix préférentiel est proposé aux participants des Challenges.
- 3.7. En s'inscrivant en équipe, le participant court et est classé également à titre individuel dans sa catégorie.

4. Walking et Mixte for fun

- 4.1. Les walkeurs et coureurs qui auront franchi la ligne d'arrivée seront chronométrés et classés par ordre alphabétique dans la liste de résultats.
- 4.2. Afin d'assurer la sécurité de tous les coureurs lors de la course, nous vous prions de tenir votre droite sur tout le parcours.

5. Courses Pères Noël / Inclusive

- 5.1. Les courses ne sont pas chronométrées.
- 5.2. Les chaises roulantes électriques sont autorisées dans la course inclusive.
- 5.3. Les poussettes sont autorisées dans la catégorie Pères Noël uniquement.

6. Remise des prix :

- 6.1. Chaque participant reçoit un prix souvenir et les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent un prix supplémentaire distribué lors de la remise des prix.
- 6.2. Un tirage au sort (minimum 3 prix) sera organisé.
- 6.3. Les 3 premières équipes des Challenges sont récompensées. Le classement se fait sur le rang des 5 premiers de l'équipe (3 premiers pour les Challenge Famille).
- 6.4. Prix spéciaux pour les catégories de la Grande complication.
Sprint au début 3^{ème} tour : CHF 300.- pour les plus rapides H / F, toutes catégories confondues.
Scratch : CHF 200.- pour les 1^{ers} H/F, CHF 100.- pour les 2^{èmes} H/F, et CHF 50.- pour les 3^{èmes} H/F. Ce classement se fait sur toutes catégories confondues.
Pour tous les prix spéciaux, les coureurs doivent être classés.
- 6.5. **Prix spécial combi** pour la et le plus rapide qui aura couru les deux parcours.
- 6.6. Aucun prix ne sera envoyé par la poste. Ils seront stockés au Service des sports jusqu'au 15 janvier de l'année suivante.

7. Protection des données

- 7.1. Par votre inscription vous acceptez la déclaration de confidentialité de notre processeur des données Datasport:
<https://www.datasport.com/fr/declaration-de-confidentialite>
ainsi que la transmission de vos données à nos deux partenaires ArclInfo et Championnats NE de courses à pied.
- 7.2. Le participant donne le droit à l'organisateur d'utiliser ses données personnelles pour le bon déroulement de l'épreuve ainsi que la tenue de ses statistiques.
- 7.3. L'association La Trotteuse se réserve le droit d'utiliser vos données personnelles à des fins de promotion de la course.
- 7.4. Le participant autorise la publication de son nom, prénom, date de naissance et localité dans la liste des résultats figurant sur les pages Internet et ainsi que les listes en version papier directement liés à la course
- 7.5. Le participant peut en tout temps demander la suppression de son nom des palmarès publiés sur Internet par mail à l'adresse de l'organisateur.

8. Parcours / course :

- 8.1. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en tout temps, dans l'intérêt et la sécurité des coureurs.
- 8.2. Les concurrents doivent se conformer strictement aux consignes données par les responsables de la course et par les signaleurs.
- 8.3. Seuls les dispositifs spécialement adaptés à la course à pied sont acceptés. Pour les courses Pères Noël et Inclusive le point 5 du présent règlement s'applique.
- 8.4. Le départ doit impérativement être pris dans le bloc de départ attribué par l'organisation. Toute erreur de bloc sera pénalisée d'une minute supplémentaire ajoutée au temps final.
- 8.5. Le parcours doit être effectué dans son entier. Les participants n'ayant pas été enregistrés sur un point de contrôle ne sont pas classés.
- 8.6. Pour une question de sécurité, les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours.
- 8.7. **Abandons** : pour des raisons de sécurité, chaque coureur ayant abandonné doit le signaler à l'arrivée au véhicule de chronométrage en donnant son numéro de dossard

9. Assurance :

- 9.1. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage ou de vol, avant, pendant ou après la pratique de l'activité. Pour vos objets de valeurs, un BCN Safe est mis à disposition.
- 9.2. Les participants doivent être en possession d'une assurance responsabilité civile et accident au moment de la course

10. Environnement

- 10.1. Respectons la nature. Ne jetez pas de déchets durant la course.

11. Objet perdus

- 11.1. Ceux-ci peuvent être récupérés au guichet de la sécurité publique. Place de l'Hôtel-de-Ville 1.

12. Remboursement :

- 12.1. En cas d'annulation pure et simple de la course le jour même (due aux conditions météorologiques par exemple), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.
- 12.2. Seules les personnes ayant souscrit une assurance annulation lors de son inscription en ligne via Datasport pourront prétendre à un remboursement.

13. Droits d'image :

- 13.1. Par leur inscription à l'épreuve, les concurrents autorisent toute diffusion d'image à l'organisation pour d'éventuelles photos, reportages télé et/ou articles de presse.
- 13.2. De plus, ils autorisent l'utilisation de ces supports par l'organisation à des fins promotionnelles.